



LIBRE PENSEE 04



Droits & Liberté

à

Madame le Maire de Digne les Bains

Objet : Présence es qualité de la première magistrate de la commune de Digne les Bains à la cérémonie religieuse de nomination du nouvel évêque du diocèse et respect de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat.

Madame le Maire,

La **Libre Pensée des Alpes de Haute Provence** et **Droits & Libertés** ont pris l'initiative de ce courrier suite à la relation dans la presse départementale de la cérémonie de nomination du nouvel évêque du diocèse le 17 janvier dernier où « *De nombreux élus, personnalités civiles, et militaires, et religieuses bien sûr, étaient présentes, dont le préfet Patricia Willaert, et le maire de Digne, Patricia Granet Brunello.* » [HPI du 18 janvier 2015]

Notre étonnement prend un relief particulier après la tenue à Digne du meeting laïque départemental à l'initiative de la Ligue de l'enseignement en présence de Monsieur Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité, à l'occasion duquel vous déclariez à très juste titre que la laïcité n'est « *ni de l'athéisme ni d'une nouvelle religion mais un principe de fonctionnement de la Cité* ».

Vous ajoutiez :

« *La laïcité n'est pas négociable ; je souhaite que le débat de ce soir soit à la hauteur des enjeux, qu'il se déroule dans le respect de nos principes républicains* » [La Marseillaise du 20/10/ 2014]

Madame le Maire, le respect de nos principes républicains n'inclut-il point le respect de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat notamment dans ses deux premiers articles :

Article 1 **La République assure la liberté de conscience.** Elle garantit le libre exercice des cultes.

Article 2 **La République ne reconnaît**, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.?

Madame le Maire, si la laïcité n'est pas négociable dans vos paroles, le serait-elle dans vos actes par votre participation à cette cérémonie d'un culte au titre de maire de la commune de Digne ?

Comment comprendre ?

Aujourd'hui, il est de bon ton de se dire laïque.

Mais la laïcité est défigurée dans de nombreux médias et discours politiques peu au fait de la loi et des principes de la république, présentée par certains même comme un principe liberticide, bafouée de plus en plus souvent au nom de la « *liberté religieuse* » prenant le pas sur la **liberté de conscience**, excluant de la Cité les citoyens qui n'ont aucune religion ou qui ont une religion différente.

Madame le Maire, nous faisons volontiers nôtres vos paroles : « *La laïcité n'est pas négociable* ».

La loi de 1905 doit être respectée.

Mais qui, sinon les élus de la république se doivent, les premiers, de montrer l'exemple en la matière ?

Madame le Maire, nous souhaiterions en discuter avec vous.

Veuillez agréer, Madame le Maire, nos salutations laïques.

Le 25 janvier 2015

Marc Pouyet,

Libre Pensée 04 - siège social : rue des Chevriers 04230 CRUIS tél. 04 92 71 09 53

librepensee04@orange.fr

Daniel Adam,

Droits & Libertés - Siège social : mairie, 04230 Mallefougasse-Augès tél. 04 92 78 83 12

daniel.adam@libres-penseurs.org